

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE**

Séance du 6 février 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
3 février 2025

Transmission en Préfecture
7 février 2025

Date de publication
7 février 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET

Procuration :

Mme Annie BROUTIN à M. Bernard CHOCRAUX

Absente :

Mme Julie DELTOUR

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°05/2025	[FINANCES] Octroi de la subvention 2025 au CCAS.
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de 20 000 euros.

Cette subvention est révisable chaque année. Cette dépense sera reprise au Budget Primitif 2025 de la commune à l'article de fonctionnement 657363 et figure en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2025 du CCAS à l'article 74741.

La délibération est adoptée à l'unanimité (18 voix pour).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

